



COMMUNE DE LEHON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juillet 2017

ARRONDISSEMENT
DE DINAN

Délibération 2017-057

OBJET : Tarifs garderie périscolaire Ecole Mosaïque
2017/2018

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LEHON, légalement convoqué le 12 juillet 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle municipale André Labbé, sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire de la commune.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : DEGRENNE René, Maire

Adjoints : GOMBERT Henri, LE GUIFFANT Joëlle, MALIDOR Nathalie, MEAL Stéphanie, BADOUAL Guy,

Conseillers délégués : TRISTANT Christine, CROCHETTE Denis, BIGOT Thierry

Conseillers municipaux : FROITIER Jean-Michel, SOQUET Christiane, SEGARD Olivier, de POMMEREAU Gilles, CARRE FAIRIER Marie-Cécile, BEDEL Annie

Pouvoirs : de LE ROUX Serge à MEAL Stéphanie, de FRERET Céline à BEDEL Annie, de TOUMINET Jacques à CROCHETTE Denis, de DELAPORTE Gilles à GOMBERT Henri, de LEFORT Sylvie à DEGRENNE René, de GOULLAUD Michel à TRISTANT Christine, de BRAULT Franck à SEGARD Olivier, de COURDAVAULT Nadia et DE POMMEREAU Gilles

Absents : LE ROUX Serge, FRERET Céline, TOUMINET Jacques, DELAPORTE Gilles, LEFORT Sylvie, GOULLAUD Michel, BRAULT Franck, COURDAVAULT Nadia

Secrétaire : Nathalie MALIDOR

Les commissions Finances et Scolaire réunies proposent au vote du Conseil le maintien des tarifs pour l'année 2017/2018, compte tenu du pré-bilan financier de l'année 2016/2017.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs suivants :

Plages horaires	Proposition TARIFS 2017/2018
7h30-8h35	1,34 € / enfant
16h30 à 17h30	1,65 € / enfant
17h30 à 18h45	1,13 € / enfant
Mercredi midi 12h00 à 12h45 (0h45')	non facturé aux familles
vendredi après-midi de 15h30 à 16h30	1,03 € /enfant
Dépassement des horaires (après 18h45) (rappel délibération du 11 avril 2017)	10 € par famille, par jour et par 1/4 d'heure de dépassement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, VALIDE les tarifs 2017/2018 tels que proposés ci-dessus.

Adopté le 19 juillet 2017
par le Conseil Municipal de Lehon
Rendu exécutoire après transmission
au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage en mairie
Le 24 juillet 2017

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
R. DEGRENNE


Le Maire,
R. Degrenne

